

ANNEXE B – Base de paiement proposée

TITRE : MODÈLE DE PROGRAMME CORRECTIONNEL INTÉGRÉ (MPCI) – PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE MAINTIEN – MULTI-CIBLE (PCM – MC) ET PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE MAINTIEN – DÉLINQUANCE SEXUELLE (PCM – DS)

Modalités du contrat:

- Les sessions dans le cadre du MPCI sont données une fois par semaine.
- Le nombre maximal de sessions qui peut être donné au cours d'une période de 12 mois est de 52 par programme communautaire de maintien.
- Les frais de déplacement d'un contractant qui doit se déplacer pour suivre une formation obligatoire seront remboursés (selon les modalités de paiement), mais le contractant ne sera pas rémunéré pour le temps passé à suivre la formation.

1.0 Période initiale – du 1er septembre 2017 au 31 août 2018

Honoraire pour la prestation d'un maximum de 2 programmes communautaires de maintien (MPCI) multi-cibles par année tel que décrit à l'Énoncé de travail.

Prestation d'une session pour un maximum de 10 délinquants.

Le tarif par séance* _____ \$ (A)

Un honoraire en cas d'absence de participants lors des sessions fixées, selon un taux par session de 100 \$ pour un maximum de 7 sessions par année.

**Les taux des sessions sont tout compris. Chaque taux comprend le déplacement, la prestation d'une session, les tâches pré session, la préparation et les exigences post session (tel que décrit à l'Énoncé de travail). Les taxes sont en sus.*

Coût maximal pour les sessions (A X 52) _____ \$

Pour fins de formation uniquement. Le contractant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables et pré autorisées sur présentation des pièces justificatives originales, qui sont engagés par les membres du personnel qui exécutent le travail directement, sans majoration pour les coûts indirects ou pour le profit, conformément au contrat. Les frais de déplacement et de subsistance ne doivent pas être supérieurs aux taux prévus à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Les frais de déplacement par avion ne doivent pas être supérieurs à ceux pour la classe économique. Tous les paiements sont faits sous réserve d'un audit du gouvernement. (2004-08-17)

Coût total estimé pour les déplacements (uniquement pour fins de formation) 5 000,00 \$

Coût total estimé pour la période (taxes applicables en sus) _____ \$

2.0 Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4.2 du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé le taux quotidien ferme tout inclus, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

L'entrepreneur doit informer le chargé de projet lorsqu'il atteint 75 % des limites financières du contrat. Ces renseignements financiers peuvent également être exigés, sur demande, par le chargé de projet.

2.1 Première Période optionnelle – du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

Honoraire pour la prestation d'un maximum de 2 programmes communautaires de maintien (MPCI) multi-cibles par année tel que décrit à l'Énoncé de travail.

Prestation d'une session pour un maximum de 10 délinquants.
Le tarif par séance* _____ \$ (B)

Un honoraire en cas d'absence de participants lors des sessions fixées, selon un taux par session de 100 \$ pour un maximum de 7 sessions par année.

**Les taux des sessions sont tout compris. Chaque taux comprend le déplacement, la prestation d'une session, les tâches pré session, la préparation et les exigences post session (tel que décrit à l'Énoncé de travail). Les taxes sont en sus.*

Coût maximal pour les sessions (B X 52) _____ \$

Pour fins de formation uniquement. Le contractant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables et pré autorisées sur présentation des pièces justificatives originales, qui sont engagés par les membres du personnel qui exécutent le travail directement, sans majoration pour les coûts indirects ou pour le profit, conformément au contrat. Les frais de déplacement et de subsistance ne doivent pas être supérieurs aux taux prévus à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Les frais de déplacement par avion ne doivent pas être supérieurs à ceux pour la classe économique. Tous les paiements sont faits sous réserve d'un audit du gouvernement. (2004-08-17)

Coût total estimé pour les déplacements (uniquement pour fins de formation) 5 000,00 \$

Coût total estimé pour la période (taxes applicables en sus) _____ \$

2.2 Deuxième Période optionnelle – du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Honoraire pour la prestation d'un maximum de 2 programmes communautaires de maintien (MPCI) multi-cibles par année tel que décrit à l'Énoncé de travail.

Prestation d'une session pour un maximum de 10 délinquants.
Le tarif par séance* _____ \$ (C)

Un honoraire en cas d'absence de participants lors des sessions fixées, selon un taux par session de 100 \$ pour un maximum de 7 sessions par année.

**Les taux des sessions sont tout compris. Chaque taux comprend le déplacement, la prestation d'une session, les tâches pré session, la préparation et les exigences post session (tel que décrit à l'Énoncé de travail). Les taxes sont en sus.*

Coût maximal pour les sessions (C X 52) _____ \$

Pour fins de formation uniquement. Le contractant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables et pré autorisées sur présentation des pièces justificatives originales, qui sont engagés par les membres du personnel qui exécutent le travail directement, sans majoration pour les coûts indirects ou pour le profit, conformément au contrat. Les frais de déplacement et de subsistance ne doivent pas être supérieurs aux taux prévus à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Les frais de déplacement par avion ne doivent pas être supérieurs à ceux pour la classe économique. Tous les paiements sont faits sous réserve d'un audit du gouvernement. (2004-08-17)

Coût total estimé pour les déplacements (uniquement pour fins de formation) 5 000,00 \$

Coût total estimé pour la période (taxes applicables en sus) _____ \$

2.3 Troisième Période optionnelle – du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

Honoraire pour la prestation d'un maximum de 2 programmes communautaires de maintien (MPCI) multi-cibles par année tel que décrit à l'Énoncé de travail.

Prestation d'une session pour un maximum de 10 délinquants.
Le tarif par séance* _____ \$ (D)

Un honoraire en cas d'absence de participants lors des sessions fixées, selon un taux par session de 100 \$ pour un maximum de 7 sessions par année.

**Les taux des sessions sont tout compris. Chaque taux comprend le déplacement, la prestation d'une session, les tâches pré session, la préparation et les exigences post session (tel que décrit à l'Énoncé de travail). Les taxes sont en sus.*

Coût maximal pour les sessions (D X 52) _____ \$

Pour fins de formation uniquement. Le contractant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables et pré autorisées sur présentation des pièces justificatives originales, qui sont engagés par les membres du personnel qui exécutent le travail directement, sans majoration pour les coûts indirects ou pour le profit, conformément au contrat. Les frais de déplacement et de subsistance ne doivent pas être supérieurs aux taux prévus à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Les frais de déplacement par avion ne doivent pas être supérieurs à ceux pour la classe économique. Tous les paiements sont faits sous réserve d'un audit du gouvernement. (2004-08-17)

Coût total estimé pour les déplacements (uniquement pour fins de formation) 5 000,00 \$

Coût total estimé pour la période (taxes applicables en sus) _____ \$

2.4 Quatrième Période optionnelle – du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

Honoraire pour la prestation d'un maximum de 2 programmes communautaires de maintien (MPCI) multi-cibles par année tel que décrit à l'Énoncé de travail.

Prestation d'une session pour un maximum de 10 délinquants.
Le tarif par séance* _____ \$ (E)

Un honoraire en cas d'absence de participants lors des sessions fixées, selon un taux par session de 100 \$ pour un maximum de 7 sessions par année.

**Les taux des sessions sont tout compris. Chaque taux comprend le déplacement, la prestation d'une session, les tâches pré session, la préparation et les exigences post session (tel que décrit à l'Énoncé de travail). Les taxes sont en sus.*

Coût maximal pour les sessions (E X 52) _____ \$

Pour fins de formation uniquement. Le contractant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance raisonnables et pré autorisées sur présentation des pièces justificatives originales, qui sont engagés par les membres du personnel qui exécutent le travail directement, sans majoration pour les coûts indirects ou pour le profit, conformément au contrat. Les frais de déplacement et de subsistance ne doivent pas être supérieurs aux taux prévus à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. Les frais de déplacement par avion ne doivent pas être supérieurs à ceux pour la classe économique. Tous les paiements sont faits sous réserve d'un audit du gouvernement. (2004-08-17)

Coût total estimé pour les déplacements (uniquement pour fins de formation) 5 000,00 \$

Coût total estimé pour la période (taxes applicables en sus) _____ \$

3.0 Taxes applicables

- (a) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables, selon le cas, à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et sera payée par le Canada.
- (b) Le montant estimé des taxes applicables est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 du présent contrat. Les taxes applicables seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.
- (c) Tous les produits à livrer sont de destinations FAB, et les droits de douanes au Canada sont compris, le cas échéant.